

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-07-16 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 16^e jour du mois de juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois (absente)
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier (absent)

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV)

- 1- Autorisation de paiement #4, rues Paquin et des Écoliers
- 2- Acceptation de soumission – portes de garage Caserne nord / projet Triport
- 3- Acceptation de soumission – système de climatisation/chauffage au 655, de l'Église
- 4- Modalités de fin d'emploi du directeur du service des incendies
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

Rés.2018-07-224 Autorisation de paiement #4, rues Paquin et des Écoliers

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #4 à Axco Aménagements inc. pour les travaux de réfection des rues Paquin et des Écoliers, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc., au montant de 284 420.33 \$ taxes incluses

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-07-225 Acceptation de soumission – portes de garage Caserne nord / projet Triport

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour l'achat et l'installation de portes de garage à la caserne nord (730, rue St-Charles);

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 6 235 \$ taxes en sus, pour l'acquisition et l'installation de deux portes de garage à la caserne nord (730, rue St-Charles), tel que soumissionné par Moisan portes de garage – le 11 juillet 2018, et ce conditionnellement à l'acceptation par le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement #208.

Rés.2018-07-226 Acceptation de soumission – système de climatisation/chauffage au 655, de l'Église

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour changer les systèmes de climatisation et de chauffage au 655, avenue de l'Église (ancien local de la Coop Santé);

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 16 000 \$ taxes en sus pour l'acquisition et l'installation d'un système de climatisation et de chauffage au 655, avenue de l'Église (ancien local de la Coop Santé), tel que soumissionné par GG Réfrigération - le 10 juillet 2018, et ce conditionnellement à l'acceptation par le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement #208.

Rés.2018-07-227 Modalités de fin d'emploi du directeur du service des incendies

Considérant la décision commune de la Ville de Portneuf et de monsieur Éric Savard de mettre fin à l'emploi de celui-ci à la Ville de Portneuf;

Considérant la volonté de la Ville de Portneuf de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, tout document relatif à la fin d'emploi de monsieur Éric Savard.

QUE le directeur général soit autorisé à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

Période de questions

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 18h45.

Maire

Greffière